

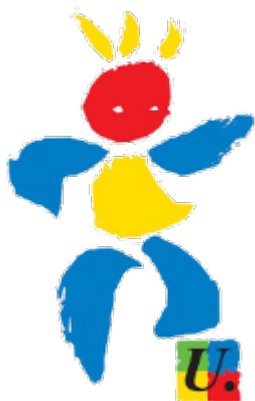


Extrait du SNUipp-FSU 47

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article3949>

Réunions d'information syndicale de mars : mouvement et plus

- SNUipp 47 - Information Syndicale -



Date de mise en ligne : lundi 5 mars 2018

Description :

Réunions de secteurs : prendre des informations, donner des informations sur la situation dans les écoles.

Les réunions d'Information Syndicale peuvent être décomptées des animations pédagogiques.

SNUipp-FSU 47

Pour s'informer et se rencontrer dans chaque secteur du département

Réunions de secteurs : prendre des informations, donner des informations sur la situation dans les écoles.

Les réunions d'Information Syndicale peuvent être décomptées des animations pédagogiques.

On ne le répètera jamais assez... au SNUipp-FSU, ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent les orientations du syndicat.

Dans notre organisation syndicale, la vie démocratique est une préoccupation constante.

Et cela commence par les réunions d'Information Syndicales ouvertes à tous, syndiqué-es ... ou pas encore ..., dans chaque secteur du département.

Chacun-e peut alors participer à la construction du mouvement syndical, proposer, critiquer donner son avis... Autant de raisons supplémentaires pour rejoindre dès maintenant le SNUipp-FSU .

Lieux et dates des RIS :

Tournon d'Agenais	Lu 19/03 17h15	École maternelle (château d'eau)
Port Sainte Marie	Ma 20/03 17h	École élémentaire
Marmande	Me 21/03 13h30	Salle Léo Sourisse, square de Verdun
Tonneins	Ma 27/03 17h15	Centre Culturel, Avenue François Mitterrand
Agen	Je 29/03 17h15	Local du SNUipp-FSU47
Barbaste	Je 29/03 17h15	École maternelle

L'administration ne dispose d'aucune possibilité de refuser votre participation à ces réunions.

Réunions ouvertes à toutes et à tous, syndiqués et non syndiqués ;

Ce n'est pas une grève, donc ces heures sont rémunérées normalement ;

Déductible des animations pédagogiques.

Une attestation de présence vous sera remise sur place

Quand et comment informer son IEN ?

Lire l'article : [Réunions d'Informations Syndicales : comment ça marche ?](#)